



que venait de faire le sieur Grésil, déclarant son incompétence, attendu que le sieur Moreau, étranger à la marine, devenant le complice de ce dernier, ne pouvait être distrait de ses juges naturels, aux termes des articles 53 et 54 de la charte constitutionnelle.

Le Tribunal a fait droit à ces conclusions, en se déclarant incompétent, quant à présent, et par le motif que si le sieur Moreau, étranger au service de la marine, se trouve complice du sieur Grésil, les poursuites à diriger contre lui ne peuvent avoir lieu devant le Tribunal maritime, et il a, en conséquence, renvoyé ledit sieur Grésil, devant les juges qui doivent connaître de l'affaire.

Immédiatement après le prononcé de ce jugement, par M. le président, en audience publique, et la lecture que le greffier en a donné à l'accusé Grésil, ce dernier a été remis à la disposition de M. le procureur du Roi près le Tribunal civil de cette ville.

Dans la même journée, les deux co-accusés interrogés ont été confrontés par M. le procureur du Roi, et le sieur Moreau a été écroué à la maison d'arrêt de la ville.

QUESTIONS DIVERSES.

Jugement. — Exécution. — Lorsqu'un premier jugement a autorisé des constructions, et qu'il y a appel de ce jugement, le Tribunal, dessaisi désormais par ce jugement et cet appel, ne peut, sur de simples conclusions de l'appelant, par acte d'avoué, ordonner la cessation et même la démolition des constructions continuées, comme étant faites au mépris de l'appel. Ce n'est point ici le cas d'une exécution d'un jugement définitif, sur laquelle, aux termes de l'art. 1038, l'avoué peut agir et occuper pendant une année; et il doit être procédé par action principale. Le jugement rendu dans ces termes, sur ces simples conclusions, doit être annulé, ainsi que tout ce qui l'a précédé et suivi.

(Cour royale de Paris, chambre des vacations, présidence de M. Cauchy, audience du 22 octobre 1846. Annulation d'un jugement du Tribunal de première instance de Paris, du 26 septembre 1846; plaidant : M<sup>e</sup> Remy, avocat de Lefebvre-Deuxmier, appelant, et Rivière, avocat d'Arduin.)

Jugement par défaut. — Jugement de débouté. — Exécution provisoire. — Le jugement de débouté d'opposition, qui ordonne l'exécution provisoire du jugement par défaut, lequel ne contenait pas cette clause, ne contrevient point à l'art. 136 du Code de procédure, suivant lequel, lorsque les juges ont omis de prononcer l'exécution provisoire, ils ne peuvent l'ordonner par un deuxième jugement, sauf aux parties à la demander sur l'appel.

(Même audience. — Plaidants, M<sup>e</sup> Chatenet, pour le syndic de la faillite Bertrand, appelant, et Rouyères, pour Letrillard; conclusions conformes de M. Ternaux, substitut du procureur-général.)

INONDATIONS.

Les nouvelles reçues aujourd'hui des départements que traverse la Loire, en apportant de nouveaux détails sur les épouvantables désastres causés par le débordement de ce fleuve, ont fait espérer que le fléau a cessé de sévir, et que si les malheurs qu'il a entraînés partout avec lui sont incalculables, du moins on peut ne pas en craindre le retour. Mais les lettres du Midi ne sont pas complètement rassurantes sur les débordements auxquels la crue du Rhône et de ses affluents menace de donner lieu. Espérons que ces craintes ne se réaliseront pas, et que de nouvelles catastrophes ne viendront pas désoler la France. Nous continuons à donner quelques extraits des correspondances qui nous parviennent. Si quelque consolation peut adoucir la douleur publique dans de si douloureuses circonstances, c'est l'empressément avec lequel partout la charité publique se presse au-devant des infortunés qu'il s'agit aujourd'hui de soulager. Partout où a éclaté le fléau, on cite les exemples du courage, du dévouement avec lequel de généreux citoyens ont exposé leurs jours pour sauver des victimes; partout aussi des souscriptions se sont ouvertes, et des secours provisoires ont été organisés. Mais on est loin de connaître encore l'étendue des pertes et le nombre des malheureux qui ont péri. Voici l'extrait des nouvelles reçues aujourd'hui :

Orléans, 24 octobre.

Maintenant que nous sommes revenus de la stupeur causée par le fléau terrible qui nous a envahis, nous pouvons nous rendre compte des effets d'une inondation aussi subite.

Du 16 au 17 courant, des pluies torrentielles sont tombées dans toutes les montagnes où la Loire et l'Allier prennent leurs sources. A huit heures du soir, à Roanne, la Loire était à 4 mètres 60 centimètres au-dessus de l'étiage; le 17 courant, le 18 et le 19, elle s'est élevée à une hauteur que de mémoire d'homme on n'avait vue. La basse ville a été ensevelie sous un monceau de ruines; plus de 150 maisons se sont écroulées.

L'Allier avait également dépassé toutes les bornes des inondations précédentes; il en est résulté que les deux rivières, se rencontrant au-dessous de Nevers, ont produit une masse d'eau telle qu'à Châtillon elle s'est élevée à 8 mètres au-dessus de l'étiage. Les levées ont de 6 à 7 mètres de hauteur. Elles ont donc été dépassées, et partout où elles n'ont pas été parallèles au courant du fleuve, elles ont été renversées. Sandillon offrait un coudé où la Loire se détournait subitement. Là le fleuve a crevé la levée sur une longueur de 3 à 400 mètres et s'est jeté dans le val. On peut juger de la masse d'eau qui tout à coup a envahi la campagne et qui est venue se buter contre les remblais du chemin de fer de Vierzon. Arrivée à la hauteur du remblai, elle s'est écoulée comme un torrent de 3 à 4 mètres d'élévation qui a tout bouleversé sur sa route.

On s'explique alors comment tous les murs de la route d'Orléans à Olivet, dans la distance de 4 kilomètres, sont renversés, et comment toutes les populations surprises au milieu de la nuit n'ont pu rien sauver. Dans la ferme de Cornet, dans celle de M. Bagnenault, dans celle de M. Gandy, à Saint-Mesmin, des troupeaux de 5 et 600 moutons ont péri dans les étables. Tous les bestiaux, chevaux, vaches, porcs, ont également été noyés. Le désastre est bien plus grand au-dessous des remblais du chemin de fer qu'au-dessus.

Le torrent produit par la surélévation des eaux a été tel que deux arches du pont d'Olivet, route de Toulouse, ont été emportées, ainsi qu'une partie du pont de Saint-Mesmin, route de Chambord.

L'eau est arrivée tout à coup, comme un bourrelet, avec une rapidité effrayante. Mardi à minuit, M. d'Illiers, au château de la Fontaine, constatait un peu de rabais, puis tout à coup l'eau monte jusqu'à la hauteur de 5 mètres. Le premier étage de sa maison ne lui suffisait plus.

Sur une longueur de plus de 40 kilomètres le fléau s'est promené dans notre val, brisant tout, démolissant des maisons, emportant des bestiaux, des chevaux, des chantiers de bois tout entiers. Tout le mobilier du val est perdu. Beaucoup de maisons, qui sont restées debout, ont leurs fondations sapées par les flots; au retrait des eaux ces maisons, qui déjà chancelent, vont probablement s'écrouler.

Mardi, du côté des Montées, et sur certains points de Saint-Denis, l'inondation avait une hauteur de 17 pieds, plusieurs maisons disparaissaient et les bateaux passaient au niveau des cheminées. On ne sait comment les habitants se sont sauvés. Dans d'autres maisons, les greniers étaient envahis jusqu'aux lucarnes et jusqu'aux combles. Des familles tout entières étaient perchées sur les poutres supérieures attendant à tout moment la mort qui montait avec l'eau. Lorsque les bateaux sont venus les délivrer, il a fallu passer la toiture à coups de gaffes pour leur trouver un passage. On a trouvé à cheval sur un toit six inondés, père, mère et enfants, dont le dernier avait à peine cinq ans. Ces malheureux avaient déjà de l'eau jusqu'au jarret, et leurs forces étaient à bout lorsqu'on est venu les recueillir dans une barque.

Nous ne saurions dire toutes les horreurs de cette nuit passée dans les plus durs angoisses que l'homme puisse éprouver. Presque partout c'étaient des scènes de déluge.

La caserne de M. Blot a reçu dans la nuit de jeudi à vendredi trois cents inondés, sans asile, sans pain, sans vêtements. D'autres avaient logé en ville chez des parents ou chez des

amis; les petits enfants et les vieillards étaient reçus à l'hospice. Depuis l'inondation, la ville distribuée du pain à tous ces malheureux qui pleurent leur maison détruite, leurs bestiaux noyés, leur petite fortune à jamais perdue. C'est la misère dans son spectacle le plus navrant.

L'église et le presbytère de Saint-Denis, situés sur un tertre, n'ont pas été envahis par les eaux. Tous les bestiaux qui ont pu se sauver se sont réfugiés dans le cimetière converti en pâturage. Quant au presbytère de M. le curé, ce n'est plus qu'une carie ou bivouaque des inondés du pays.

Maintenant que les premiers secours ont été portés, il est urgent de prendre des précautions pour empêcher le retour d'aussi grands désastres : il faut avant tout fermer la brèche faite dans la levée de Sandillon. De nouvelles crues peuvent survenir dans la saison où nous sommes et le val serait de nouveau inondé; il faut aussi démolir le remblai de terre qui coupe le lit de la Loire, et que l'administration des ponts-et-chaussées s'est obstinée à maintenir malgré les inquiétudes et les réclamations de toutes les communes riveraines. Il faut enfin fortifier les levées et ouvrir de distance en distance des ponts dans le remblai du chemin de fer de Vierzon jusqu'au coteau de la Sologne. Le conseil municipal d'Orléans, dans sa séance d'hier soir, a émis à cet égard un vœu que nous reproduisons plus bas, et dont en présence de l'affreux malheur qui vient d'arriver il y aurait folie et cruauté à ne pas tenir compte.

« La voiture de Briare, partie d'Orléans dans la journée du 20 octobre, a été arrêtée par l'inondation dans les environs de Sully. Les chevaux furent renversés, et l'eau, gagnant l'intérieur de la voiture, menaçait de submerger les voyageurs. Ils allaient tous infailliblement périr sans le dévouement du nommé Narverot, conducteur des Messageries générales, qui alla à travers mille dangers chercher une barque à Sully. Personne ne voulait la monter, tant le péril était imminent. Alors le courageux conducteur, assisté de l'adjoint de la commune, se dévoua. M. Cicéri, peintre de l'Opéra, était dans la voiture; tombé dans l'eau en voulant trop précipitamment s'élaner dans la barque, il fut sauvé par le conducteur Narverot. On parvint enfin à sauver douze voyageurs au bout de trois heures de fatigue. Les mariniers Valentin et Frenot n'ont pas pu contribuer, par leur courage, à atteindre ce résultat. »

— On nous écrit encore :

Orléans, 25 octobre 1846.

Notre ville commence à voir se retirer les eaux qui ont dévasté d'une manière si affreuse toute la vallée de la Loire; mais un spectacle non moins affligeant s'offre à tous les regards, c'est celui des désastres que l'inondation a laissés après elle. Il est impossible encore d'en calculer l'étendue; ce ne sont partout que ruines qui, sans doute, ont enseveli de nombreuses victimes! Les journaux nous apportent de tous les points de la France les nouvelles de semblables ravages. A coup sûr, tous ces fléaux ont une cause naturelle; mais nulle part, même dans la Haute et la Basse-Loire, ils n'ont eu le caractère particulier d'intensité et de désolation qui a frappé tout le monde à Orléans. Partout ailleurs l'inondation a suivi, pour ainsi dire, une marche régulière; les fleuves grossis par les pluies et les torrents descendant des montagnes se sont élevés à une hauteur démesurée et sont sortis de leurs lits pour se répandre dans les plaines voisines; devant Orléans, il n'en a point été ainsi. Le fléau s'est frayé des voies extraordinaires et inconnues; il a porté le ravage là où on ne l'avait jamais vu, négligeant les campagnes et les habitations qu'il avait visitées lors des grandes crues antérieures, et qui étaient en quelque sorte préparées à le recevoir. Ce que nous disons là, tout le monde le dit à Orléans; une grande clameur s'est élevée au sein de la cité pendant ces jours de deuil; elle s'élève encore, et il faut la reconnaître, ce ne sont pas des voix inconsidérées qui parlent ainsi; les faits sont là qui malheureusement ont un langage révélateur plus éclatant encore. Dans la grande enquête qui s'ouvrira sur cet immense désastre, nous croyons que ses causes seront sérieusement étudiées et reconnues; et si celles qu'on indique sont certaines, il faut que la satisfaction que l'on commence à donner à l'opinion publique soit complète, et que toutes ces culées et remblais du chemin de fer du centre, principes de tant de calamités, ou disparaissent, ou soient, à l'aide de travaux d'art faciles à exécuter, et qu'on réclame depuis si longtemps, disposés de manière à faciliter l'écoulement naturel des eaux.

Voici l'arrêté pris par le conseil municipal : « Le Conseil émet le vœu : 1<sup>o</sup> Que le remblai à la suite du pont soit remplacé par des arches dans toute la largeur du fleuve. 2<sup>o</sup> Que la levée du chemin de fer soit percée d'ouvertures, de distance en distance, jusqu'au coteau de la Sologne, de manière à donner aux eaux un écoulement suffisant. »

Nevers, 22 octobre.

Les eaux continuent de décroître, mais avec une lenteur désespérante pour une foule de malheureux qui, depuis trois jours, n'ont d'autre asile que celui que leur a offert la charité publique. Heureux encore, dans ce désastre général, ceux qui n'ont pas vu leurs maisons crouler sous la violence des flots, ou même qui pourront y rentrer sans danger quand les eaux se seront retirées.

Les communications sont toujours interrompues. Point de courriers ni de Paris ni de Lyon. La route de Paris est coupée à Neuilly, et celle de Lyon est, sous nos yeux, dans un état tel, qu'il faudra peut-être plus de huit jours pour la réparer de Nevers à Plagny, quand les torrents qui l'ont déchirée, et la traversent encore sur plusieurs points, se seront écoulés.

Les nouvelles que nous avons reçues du Guélin nous ont rassuré quant au salut de la nombreuse population ouvrière qui s'y trouvait cernée par les eaux. Grâce au ciel, personne n'a péri, mais les pertes matérielles sont immenses. L'inondation a détruit une grande partie des travaux du viaduc et du pont suspendu, et le canal, dont les digues ont été déchirées sur plusieurs points, a été complètement submergé.

Sancerre, 23 octobre.

Tout est ici dans la consternation. Les ravages causés par l'inondation sont horribles. Il s'est passé ici des scènes qui semblent nous transporter au temps du déluge. M. le marquis de Vogué, dont l'habitation est près des bords de la Loire, entendant des cris de détresse, s'élança dans une barque pour porter secours aux malheureux qui allaient périr; mais c'est en vain qu'il lutta contre le courant, il est entraîné, la barque chavira avec ceux qu'elle portait, et M. de Vogué seul parvint à se sauver après des efforts inouis.

D'un autre côté, sept hommes furent fermes inondés, et cherchent à gagner le rivage au-dessous de Sancerre. Toute la population accourut sur le rivage voir leurs efforts et les encouragea de la voix. Déjà ils touchent le bord, lorsque leur barque heurte contre un arbre et chavira. Quatre d'entre eux tombent à l'eau; mais on est assez heureux pour leur lancer des cordes à l'aide desquelles ils parviennent à se sauver. Les trois autres s'accrochent à l'arbre, mais leur poids et la terre détrempée font à chaque instant déraciner l'arbre peu à peu. Impossible de leur porter secours!

La foule suit avec une inexprimable émotion chaque éboulement de terrain qui met à nu les racines; enfin, l'arbre se couche tout-à-fait, et les malheureux s'engloutissent en poussant des cris affreux...

Le sous-préfet s'occupe d'envoyer par les mariniers des vivres aux ouvriers restés dans leurs maisons. Cependant la Loire baisse beaucoup, et tout fait espérer la fin de l'inondation.

La Charité, 23 octobre.

La ville de La Charité a beaucoup souffert aussi de l'inondation; une grande partie des marchandises amassées sur les quais a été enlevée. Malgré la violence des eaux, le pont suspendu n'a pas bougé; le pont de pierre, ébranlé par les secousses, a donné des inquiétudes. Quelques tisserands se font remarquer, qui nécessiteront une prompte réparation.

On signale à Cosne, qui a cruellement souffert aussi, la rupture de la levée qui sépare les deux ponts suspendus, la destruction du tablier du pont suspendu sur le petit bras de la Loire. Des magasins ont été détruits et des caves démolies. Une partie des bâtiments dépendant du collège a croulé, et l'hospice menace ruine; les sœurs et les malades ont été obligés de l'évacuer.

M. le marquis de Vogué, propriétaire du Pezeau, vis-à-vis Cosne, a failli perdre la vie, en travaillant à sauver les habitants d'un village du Cher. Une barque trop chargée à chaviré, et M. le marquis de Vogué ainsi que les personnes qu'il amenait ont dû passer la nuit entière du 19 sur des arbres pour attendre des secours. Un homme seul a péri, sans qu'il ait été possible de le sauver.

La crue subite de la Loire a causé les plus grands malheurs dans la commune de Saint-Hilaire.

Dimanche dernier, le fleuve, qui depuis le matin augmentait d'une manière sensible, a donné dans la soirée les plus grandes inquiétudes. Les eaux, maintenues par la levée de Faraut, ont tout à coup envahi cette digue et se sont répandues comme un torrent dans la campagne, emportant avec elles plusieurs maisons et la majeure partie des bestiaux.

Toute cette commune est plongée dans la plus profonde consternation; la population, déjà si à plaindre à la suite d'une mauvaise récolte, se trouve réduite à la plus affreuse misère. Tous les inondés n'ont ni pain ni vêtements. Les eaux couvrent encore les blés dans les granges, le mobilier a été détruit, les embleures sont perdues, et les maisons qui n'ont pas été emportées sont ébranlées dans leurs fondements.

Tours, 25 octobre.

La Loire décroît depuis hier d'une manière sensible, et sous peu de jours elle aura repris son cours paisible; mais les traces du ravage et de la désolation resteront longtemps marquées sur ses rives. Jamais Tour ne fut à la veille d'un aussi effroyable catastrophe; l'inondation la menaçait du côté du nord, par l'insuffisance des levées de la Loire; au midi par la rupture de la levée de la gare, du côté du canal. Grâce au ciel elle a échappé à ce double péril. Elle n'a plus aujourd'hui qu'à compter ses pertes, à réparer ses dégâts, à relever ses ruines. L'administration municipale, quoique surprise par la rapidité avec laquelle est survenue la crue du fleuve, a fait tous ses efforts pour prévenir les malheurs qui allaient fondre sur la ville. Deux jours et deux nuits durant, les autorités civiles et militaires du département, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, le conseil municipal, sont restés en permanence à la mairie, pour s'entendre sur les moyens à prendre dans cette difficile circonstance.

Dès jeudi, un détachement de lanciers dirigé vers la gare du canal, fut employé à élever de petites banquettes d'un mètre de hauteur sur la levée de la gare, du côté de la ville. Ce travail avait pour but d'empêcher les eaux de déborder sur le Mail et dans le faubourg Saint-Pierre-des-Corps. Mais il paraissait insuffisant pour contenir une masse d'eau de plus de 7 mèt. de profondeur, et l'anxiété des habitants de ce quartier n'en devenait que plus vive. La nuit du 22 au 23 se passa dans des trames mortelles, qu'augmenta encore l'irruption des eaux de la levée de la Loire dans le faubourg Saint-Pierre-des-Corps et dans toute la longueur du Mail. L'irruption des eaux de la gare eût complété l'inondation du côté du midi de la ville; heureusement que, n'étant point agitées par le vent, elles se maintinrent dans les limites qu'on leur opposait. Dans tous les cas, jamais circonstance ne fit sentir davantage combien l'établissement du canal au-dessus de la ville peut présenter d'inconvénients et de dangers.

Toute l'attention de l'autorité s'était portée sur les quais en aval de la ville, et principalement sur la rue de la Paix et l'hôtel des Trois-Barbeaux. On avait réuni sur ce point un grand nombre de travailleurs. On s'appliqua sans relâche à ériger sur la levée même une digue capable de résister à la violence des eaux. Au moyen de piquets, de barres de fer enfoncées dans le sol, de pierres, de sable, de madiers et de terres provenant de la démolition des terrasses, on construisit un rempart contre l'inondation, sans lequel elle eût envahi toute la partie occidentale de la ville. Cette partie fut protégée encore par des talus établis sur les points où le qui est le moins élevé. Tous ces travaux, bien dirigés, furent exécutés assez à temps pour qu'on n'eût rien à craindre de l'augmentation de la crue. Lorsque l'eau eut atteint son maximum d'élévation, les nombreux bateaux amarrés en cet endroit, semblant suspendus sur les têtes, et le fleuve, maintenu par la digue qu'on venait d'exécuter, s'élevait alors à près de deux mètres au-dessus du niveau du sol.

Dans la journée de vendredi, vers onze heures du matin, on fut informé que l'eau submergerait la levée de Saint-Pierre-des-Corps, vis-à-vis la maison de M. Grégoire. En peu de temps elle eut creusé son lit dans cette partie du qui, renversé un pan de mur, et frayé son passage jusqu'à la rue Saint-Pierre-des-Corps, un peu au-dessus de l'église. On dirigea sur ce point un certain nombre d'hommes. Lorsque les travaux eurent commencé, il existait déjà une brèche de plus de dix mètres de large dans la partie méridionale de la levée. Le comblement de cette brèche a été conduit avec une activité et un zèle remarquables. C'est là qu'on a fait avec le plus de succès l'usage de terre contenue dans des sacs de toile; un ou deux arbres ont été abattus, des fascines ont été faites avec les branches, et vers trois heures, on était maître de l'eau dans cette partie. C'est de ce moment que le salut de la ville a été assuré.

Hier samedi, le danger était passé; mais l'émotion et l'anxiété étaient encore dans les âmes. On constatait sur le lieu même, avec une curiosité mêlée de tristesse, tous les dégâts causés par le fléau. Le faubourg Saint-Pierre-des-Corps offrait le plus désolant aspect; à droite et à gauche, gisaient dans la rue des objets de ménage, des débris, des bois, des pierres entassés; les rez-de-chaussés pour la plupart étaient encore submergés; une maison, celle par où les eaux s'étaient frayé un passage, était à moitié renversée; une autre perchait et menaçait ruine; les habitants étaient consternés. Des barques parcouraient les rues, des hommes dévoués portaient du pain et des secours aux malheureux submergés.

Au-delà du pont, le faubourg Saint-Symphorien ne présentait pas un spectacle moins affligeant. Tous les rez-de-chaussés avaient été abandonnés; sur plusieurs points, l'eau avait envahi les maisons à une hauteur de plus de 3 mètres. Il y en avait dans l'église jusqu'à la hauteur de l'autel. Une portion du mur du cimetière s'est écroulée.

Chaque jour nous révèle de nouveaux désastres occasionnés par l'inondation. Les communes de Berthenay et de Saint-Genouph sont presque ensevelies sous les eaux; Saint-Genouph peut encore communiquer avec la ville; Berthenay en est complètement isolé. Les ruptures de levées dans la presqu'île sont tellement nombreuses, qu'on ne les compte plus. Les levées sont fracassées par tronçons, dont plusieurs n'ont pas cent mètres de largeur. La population s'est réfugiée sur ces langues de terre qui s'effaillent sous ses pas. A chaque instant on voit disparaître le sommet des toits que l'eau n'avait pas encore submergés. Des bateaux à vapeur ont été envoyés de Tours par l'autorité, dans les journées d'hier et d'avant-hier, pour porter aux malheureux habitants des secours et des subsistances; mais il a été impossible de les déterminer à se séparer de leurs bestiaux et des débris de leurs ménages. Un cultivateur de la commune a même refusé de quitter son domicile; il s'est réfugié dans son grenier, où il est resté jusqu'à ce qu'il ait été enseveli sous les débris de son toit. La population de Berthenay qui habite la partie méridionale de la commune, a trouvé un asile au château de Villandry.

Les mêmes calamités se reproduisent à Saint-Genouph, où la population bivouaque sur les levées. Hier, dans la soirée, nous avons appris qu'une de ces levées, la seule qui permit d'entretenir une communication avec Tours, avait été à moitié détruite dans son épaisseur, sur une largeur de plus de 100 mètres, et tout fait présumer que, dans le moment actuel, les habitants de Saint-Genouph sont dans une position identique à celle des habitants de Berthenay.

Le désastre de Langeais, dont nous ne connaissons pas encore les détails, est, dit-on, immense. Toutes les maisons sont submergées au-delà du premier étage. Jusqu'ici les ponts de Cinq-Mars et d'Amboise, qui ne sont pas encore terminés, ont résisté à l'effort des eaux.

Les époux Audenet ont failli payer aussi de la vie leur opiniâtreté à ne pas vouloir quitter leur maison; il a fallu les en arracher de vive force, malgré le péril imminent de l'inondation.

Sur la route de Paris, vis-à-vis la gendarmerie de Vouvray, la belle maison du restaurant, construite depuis peu d'années, a été presque en totalité emportée par le débordement du fleuve.

Moulins, 25 octobre.

Les eaux de l'Allier ont éprouvé une crue épouvantable dans la nuit du 18 au 19. L'intériorité et le dévouement des habitants de cette commune ont opéré le sauvetage avec ordre et personne n'a péri. Plusieurs maisons riveraines ont été abîmées dans les eaux avec le mobilier et les denrées de la dernière récolte; rien n'a pu être sauvé; beaucoup de propriétaires se trouvent sans ressources. La route royale, n<sup>o</sup> 9, de Vichy à la route de Clermont, a été fortement dégradée aux abords du pont, et emportée dans une étendue d'environ 600 mètres. La route de Vichy à Randon a été ravivée d'une manière effrayante dans une longueur de 400 mètres. La route d'Hauterive est fortement dégradée et ravivée à une grande profondeur aux abords de la chaussée du pont de Vichy.

Les deux petites rivières torrentielles qui baignent Cusset, la Sèche et le Jolan, ont causé des dégâts considérables. La brique des Grivats et la papeterie de Cusset ont éprouvé de grandes avaries. Le vaste bâtiment de Cusset, après avoir chauffé, et qui servait en même temps de magasin, a été détruit; les papiers ont été emportés et dispersés, à l'exception de quelques lommages. Plusieurs maisons ont été aussi envahies et fortement détériorées. Le nouveau pont construit à Saint-Germain-des-Fossés, sur la route de Varennes à Vichy, et qui n'était pas encore livré à la circulation, a été enlevé par les eaux du Mourgon, petit affluent de la rive droite de l'Allier. A Chazeuil, deux travées du pont en fil de fer ont été enlevées, celle du milieu à seule été épargnée.

C'est vers sept heures du soir, dimanche, que la crue de l'Allier avait commencé à inspirer des inquiétudes sérieuses à Moulins.

Lorsque la crue a commencé à devenir menaçante, M. le commissaire de police, qui se trouvait sur les lieux avec ses agents, a dû faire prendre des mesures de précaution et faire éloigner la foule qui couvrait la levée du port. L'eau minait ce moment cette levée à l'extrémité, près de la maison Fauchet où elle avait déjà été emportée en 1835, et tout annonçait qu'elle allait envahir l'espace compris entre les deux levées, ce qui, en effet, n'a pas tardé à arriver. Les deux levées étaient dans lesquelles étaient scellés les anneaux auxquels étaient amarrés un grand nombre de bateaux chargés de marchandises, et dont plusieurs avaient été fort mal assurés après la crue de 1835, ont été enlevées par la force de traction des sinistres.

Montbrison, 23 octobre.

La ville de Montbrison, a été menacée dans son quartier le plus populeux, dans celui du commerce, où par conséquent les pertes eussent été les plus sensibles, à cause des marchandises de toutes sortes qui ont failli être la proie des eaux furieuses. La petite rivière de Vizezy, qui n'est ordinairement qu'un modeste ruisseau, s'est transformée subitement, le samedi matin 17 et dans la nuit du samedi au dimanche, en un torrent fougueux, entraînant des ponts de bois, des arbres, des bois de charpente qui interceptaient son cours. Du pont Saint-Louis, il se précipitait avec une telle violence vers les maisons du quartier de la Tupinierie, situées sur les bords sinueux, qu'elles auraient infailliblement été emportées sans les prompts et sages précautions prises pour assurer au moins l'écoulement régulier du torrent.

Depuis onze heures du soir jusqu'à deux heures du matin, M. le préfet, qui avait été averti par le zèle d'un honorable habitant, M. Chavassieu d'Audebert, capitaine en retraite, et dignement assisté de M. le maire de la ville, de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et d'autres fonctionnaires ou citoyens empressés, a veillé aux soins de préservation praticables. Une seule maison a été renversée, mais plus bas sur la route, et elle a peu de valeur. Les terrains les plus fertiles des environs de la ville ne sont plus que des graviers improductifs; le torrent s'y est frayé un passage dévastateur.

Arles, 19 octobre.

Les pluies abondantes tombées dans la région supérieure du Rhône ont gonflé tous les affluents de ce fleuve, et à cette heure le rhonômetre établi à l'écluse d'accès du canal d'Arles à Bouc indique une élévation de 5 m. 15 c. au-dessus de l'étiage. Le 0 de l'étiage étant égal au niveau de la mer, et la plus grande hauteur des terres au-dessus de ce point et en tête de la Camargue étant de 1 m. 88 c., l'on voit que les chassées ont à supporter une pression énorme. Jusqu'à présent cependant, malgré une pluie continuelle, les levées qui défendent la Camargue et le plan du Bourg ont résisté, quoique la crue de cette année soit égale à celle de 1840. Le pont de Bataux établi sur le Rhône tient encore, mais l'on a de craintes sérieuses sur sa conservation. Les marais du Trébon sont légèrement couverts par les eaux pluviales; mais le Vigneron, dont les issues sur le canal ont été tenues ouvertes, n'a versé point. La grande chassée sur laquelle est établi le chemin de fer a parfaitement résisté. Il paraît cependant qu'elle est menacée par les habitants de Tarascon, qui, enfermés dans une espèce d'impasse, entre le Rhône et le chemin de fer, et craignant une invasion des eaux qui atteindraient les toits de certains quartiers de la ville, manifestent l'intention de rompre la ligne. L'on assure que M. le sous-préfet s'y est rendu ce soir même pour calmer l'exaspération de la population; l'on pense cependant que cette manifestation n'aura aucune suite.

Les bas quartiers d'Arles sont complètement inondés; l'eau du canal de Gréponne retenue par la hauteur du fleuve, déverse sur la lice qui est devenue du théâtre au Rhône un vaste étang; les quais et toutes les maisons qui les bordent sont complètement inondés à 1 mètre ou 1 mètre 50 centimètres.

La pluie de cette journée inspire pour la nuit de sérieuses inquiétudes; le Gardon et la Durance continueront sans doute à croître. Il serait miraculeux alors que la Camargue et le plan du Bourg pussent être sauvés. Ce serait compléter la ruine de notre pays qui se relevait à peine des désastres occasionnés par quatre inondations successives. Nos mégers sont sans ressources et tout nous fait prévoir un hiver affreux.

Du 20 octobre au matin.

Les eaux ont baissé durant la nuit dernière de 30 à 40 centimètres, et tout fait espérer que cette diminution continuera dans la journée.

Hier au soir à dix heures, on a reçu l'avis ici que le pont de service établi en dessous de Beaucaire pour la construction du pont qui doit servir à supporter le chemin de fer pour franchir le Rhône, était sur le point de se détacher. D'après un pareil avertissement on s'attendait cette nuit à un grand sinistre, on craignait que cette masse énorme de charpente, venant à traverser notre pont, celui-ci devait être emporté sans nul doute; et par suite de cela on craignait aussi que les nombreux bâtiments amarrés de droite et de gauche du pont n'eussent à éprouver de notables avaries. En cet état, l'autorité avait ordonné toutes les mesures de sûreté qu'il est humainement possible de prendre dans une aussi difficile position; mais, grâce à Dieu, le pont de service du chemin de fer, délogé, abattu, n'a pas été désemparé, les chaînes qui le retiennent n'ont pas rompu, elles ont résisté à la force des eaux; si la baisse des eaux continue, on en sera quitte à Arles pour la peur, et la compagnie du chemin de fer fera son pont de service, dépense qui dépassera un demi million.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser au Roi le rapport suivant :

Sire,

Depuis la fin de l'année 1845, le prix des céréales s'est maintenu à un taux élevé. Les sécheresses continues de 1846, en exerçant une influence funeste sur la récolte, sont venues aggraver cet état de choses, et il est à craindre que la cherté des grains pendant les mois rigoureux de l'hiver, ne plonge une partie considérable de la population dans une situation fâcheuse.

Aussi, de tous les points du royaume, l'attention du gouvernement de Votre Majesté est appelée sur la nécessité de créer des ateliers pour occuper la classe ouvrière pendant l'hiver, l'absence de la moisson. Sans doute, l'établissement des chemins de fer, l'ouverture de nouveaux canaux, l'amélioration des rivières, offrent des ressources qui seront mises à profit; mais les travaux de chemins de fer, de canaux, de rivières, ne s'étendent pas à toutes les parties de la France.

Les routes, au contraire, sont de tous les lieux, et les travaux qu'elles comportent, par leur nature et surtout par leur dissémination, se prêtent, mieux que tous autres, aux vues du gouvernement qui doivent en ce moment diriger la sollicitude du gouvernement. Les fonds alloués par la loi du budget de 1846 pour cette partie du service ont dû être distribués dès l'ouverture de la campagne, et presque partout maintenant ils ont reçu leur emploi. Il devient donc urgent, dans les circonstances exceptionnelles où se trouve le pays, de créer de nouvelles ressources qui nous permettent, en réalisant des travaux utiles, de fournir des moyens d'existence à des populations nombreuses.

Je viens, en conséquence, prier Votre Majesté de vouloir bien signer l'ordonnance ci-jointe, qui devra être convertie en loi dans la plus prochaine session des Chambres.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Sur ce rapport a été rendue l'ordonnance suivante : Louis-Philippe, Roi des Français, etc.; A-tout présents et à venir, salut; Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics, sur l'exercice 1846, un crédit de 45,000,000 fr., qui seront employés à des travaux de routes royales.

Une ordonnance royale, en date du 26 octobre, ouvre au ministre du commerce sur l'exercice 1846 un crédit extraordinaire d'un million pour subvenir aux dépenses urgentes qui vont résulter d'une distribution spéciale de secours par suite des inondations de la Loire, du Rhône et de ses affluents.

Une seconde ordonnance ouvre au ministre de l'intérieur sur l'exercice 1846 un crédit extraordinaire de 400,000 fr. applicable aux secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance.

Le projet d'ordonnance que je soumetts à la signature de V. M. a été rédigé dans ce but et dans les termes mêmes d'une loi votée par les Chambres législatives dans des circonstances malheureusement trop analogues.

Le projet d'ordonnance que je soumetts à la signature de V. M. a été rédigé dans ce but et dans les termes mêmes d'une loi votée par les Chambres législatives dans des circonstances malheureusement trop analogues.

Le projet d'ordonnance que je soumetts à la signature de V. M. a été rédigé dans ce but et dans les termes mêmes d'une loi votée par les Chambres législatives dans des circonstances malheureusement trop analogues.

Le projet d'ordonnance que je soumetts à la signature de V. M. a été rédigé dans ce but et dans les termes mêmes d'une loi votée par les Chambres législatives dans des circonstances malheureusement trop analogues.

surpris, furent saisis comme pièces de conviction; les magistrats recueillirent enfin tous les indices propres à faire connaître la vérité.

Il paraît résulter de l'information, déjà fort avancée, qu'une partie de la bande voulait se rendre lorsque deux des plus mutins, qui étaient probablement les chefs, ont par leurs menaces et mêmes par des coups, détourné leurs camarades de cette résolution prudente.

Tous les carlistes étaient munis de sommes assez considérables. L'un d'eux avait sur lui 6 à 700 fr.

PARIS, 26 OCTOBRE.

Le directeur de l'Académie royale de musique se propose de donner une représentation extraordinaire au bénéfice des inondés de la Loire.

- Par décision du conseil municipal de la Seine: 1° La grande rue Verte et la rue Roquepine vont prendre le nom de rue de Penthièvre; 2° La rue des Deux-Eglises, le nom de rue de l'Abbé-de-l'Épée; 3° La rue des Mauvais-Garçons, le nom de rue de Grégoire-de-Tours; 4° La rue de l'Aqueduc, celui de rue de Douai; 5° La rue Saint-Roch-Poissonnière, rue des Jéneurs; 6° La rue des Boucheries, rue de l'École-de-Médecine; 7° Le prolongement de la rue des Bourguignons, rue Cochin; 8° La nouvelle rue qui perça entre la rue de la Chausse-d'Antin et la rue Joubert formera la continuation de la rue de la Victoire.

Un gros petit homme, à la figure candide, s'en vient, la larme à l'œil, déposer devant la police correctionnelle, au sujet du vol de son âne.

Le témoin: A ma porte, je suppose, pendant qu'il faisait son second déjeuner. En rentrant je lui avais ôté son bât, sa bride, je l'avais mis à son aise, enfin, pour qu'il mange commodément.

Le prévenu: Ah! voyez-vous comme il se coupe; il vient de dire que son âne était roux, tandis que le mien qu'on m'a pris était gris.

Le témoin: Du tout, il n'était pas roux, il était gris. Si je l'avais appelé la rousse, c'est que je m'appelle moi-même Leroux et que mon âne était une ânesse.

Le prévenu: Je ne le connais pas. M. le président: Comment se fait-il alors que ce fut lui qui tint votre âne par la bride?

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

Le prévenu: Vous savez que les ânes ça n'a pas le caractère facile; c'est entêté comme des mulets! Quand ça s'est mis quelque chose en tête, n'y a pas moyen de les raisonner.

sa voiture, son cheval et 6,000 francs de marchandises. A Reithel-Mazaria, il avait volé deux chevaux; il s'empara d'une voiture dans une auberge, l'attela et prit la fuite par une route de traverse pour gagner la petite ville de Château.

Dans ces différents méfaits et nombre d'autres, il était secondé par un complice dont l'arrestation a été opérée dans de singulières circonstances. C'était il y a quinze jours environ, dans un des départements de l'ouest, on redoutait les incendies, et les citoyens faisaient bonne garde.

Maintenant la bande au grand complet se trouve dans les prisons de la Seine, et c'est seulement pour compléter les renseignements recueillis que M. le préfet de police a donné des instructions pour différentes opérations qui doivent s'accomplir dans un rayon assez étendu autour de Paris.

Un bien déplorable événement vient d'affliger le quartier du Marais. Une jeune fille, qui depuis quatre ans était en service chez les mêmes personnes, ayant perdu sa place, par suite de la détermination prise par ses maîtres de se retirer en province, où ils ne pouvaient l'emmener, se trouva fort embarrassée, ne connaissant personne à Paris, pour trouver un asile jusqu'au 1er du mois prochain.

Elle eut bien pu, à la vérité, prendre pour ce court espace de temps une chambre dans quelque maison garnie, mais outre qu'il lui répugnait d'aller ainsi chercher un asile au milieu d'inconnus, elle craignait de se voir entraîner dans une trop forte dépense, car elle avait à soutenir une vieille mère infirme et une jeune sœur, auxquelles elle envoyait exactement chaque mois la presque totalité de ses gages.

Comme elle était dans cet état de perplexité, dont elle avait fait part à la concierge de la maison, un jeune homme auquel celle-ci en avait fait confidence, et qui habite à l'étage le plus élevé une mansarde, avait eu souvent occasion de se rencontrer dans l'escalier avec la jeune domestique et de causer avec elle, proposa de lui céder sa chambre pour les quelques jours qu'elle avait à passer entre le départ de ses maîtres et sa nouvelle entrée en service, disant que, quant à lui, il irait coucher chez un ami qui avait un lit disponible.

Le soir venu, la jeune bonne, après avoir chargé la concierge de renouveler ses remerciements au complaisant voisin, si elle le voyait, monta dans la modeste mansarde où elle ne tarda pas à se coucher et à s'endormir, après avoir pris le soin d'en fermer la porte à double tour. Pendant ce temps, le jeune homme avait été rejoindre, dans un café-estaminet du voisinage, celui de ses camarades sur l'hospitalité duquel il avait compté, et dont il devait, à partir de cette nuit, partager la chambre.

A ce récit, un des jeunes gens se prit à plaisanter l'obligeant locataire sur sa continence et sa vertu; les autres firent chorus, et comme en même temps on continuait de boire et que les cervelles commençaient à s'échauffer, celui qui avait pris la parole dit que si on voulait le secourir, il se faisait fort de prouver à ses amis que peut-être la jeune fille n'eût pas demandé mieux que de ne pas se voir si scrupuleusement respectée.

Un quart-d'heure environ s'écoula, après quoi le jeune homme locataire de la chambre heurta tout-à-coup à la porte, en appelant la jeune fille, et en lui intimant l'ordre d'ouvrir. Celle-ci hésitant, ne sachant si elle devait voir en lui un protecteur venant à son aide, ou un complice de celui qui avait violé son domicile; en ce moment la voix du jeune homme se fit entendre, lui reprochant d'avoir abusé de son hospitalité pour donner accès à un amant.

Une épouvantable scène de débauche se passa alors, et jusqu'au jour la malheureuse victime de ces misérables eut à subir leurs horribles traitements. Le matin venu, elle parvint enfin à s'échapper, les cheveux en désordre, à demi-vêtue. Depuis ce moment cette infortunée n'a pas reparu, et tout porte à croire que l'excès de la honte et de la douleur l'aient poussée à tenter la sa vie.

Nous ne saurions donner une idée de l'indignation qu'a causé dans le voisinage cet attentat dont les circonstances n'ont pas tardé à transpirer. M. le préfet de police, à la connaissance duquel ils ont été portés, a fait immédiatement procéder à une enquête par suite de laquelle plusieurs arrestations ont eu lieu.

La malle et les effets abandonnés par la jeune fille dans sa fuite ont été placés sous scellés par le commissaire de police du quartier du Marais, qui avait procédé avec beaucoup de zèle et de convenance à l'enquête délicate dont le soin lui avait été commis.

York, Henry Warr a été remis entre les mains du sieur Samuel Chant, inspecteur de la police de Londres, qui l'a ramené en Angleterre.

La peine de la déportation a été prononcée contre le coupable; mais une question fort singulière s'engage sur le remboursement de la somme de 195 livres sterling 6 shillings 8 deniers (environ 5,000 francs), payée à Samuel Chant, pour frais de voyage et de capture.

Une époque où malheureusement il est peu de journaux que l'on puisse confier aux jeunes personnes, nous nous félicitons de pouvoir recommander le Magasin des Demoiselles. Ce recueil a obtenu un immense succès, et les deux volumes déjà réimprimés plusieurs fois, forment le commencement d'une précieuse encyclopédie.

Un critique aimé du public disait, il y a quelque temps: « Depuis Voltaire, personne en France n'eût plus d'esprit que M. de Balzac; » et le public est aussi de cet avis, car aucun ouvrage n'obtient un aussi grand succès que le grand écrivain du siècle dernier, et aucun auteur du siècle actuel n'a eu autant de lecteurs que M. de Balzac.

SPECTACLES DU 27 OCTOBRE.

- OPÉRA. — Français. — Horace. Opéra-Comique. — Les Mousquetaires de la Reine. Italiens. — Norma. Opéra. — Georges d'Alton. VAUDEVILLE. — Le For-l'Évêque. GYMNASE. — Nicolas Poulet, le Mousse. CIRQUE. — Clarisse Harlowe. PALAIS-ROYAL. — Bonhomme Richard, une Chambre à 2 lits. PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Tableaux vivans. GAITÉ. — Le Temple de Salomon. AMBIGU. — La Closerie des Genêts. CIRQUE. — Henri IV. HIPPODROME. — Fêtes équestres les Dimanches, mardis, jeudis. COMTE. — Peau d'Âne. FOLIES. — La Pension des Filles Nobles.

VENTES IMMOBILIÈRES.

AUDIENCE DES CRIÉES.

PROPRIÉTÉ A BELLEVILLE. Etude de M. G. DE-VIN, avoué à Paris. — Vente et adjudication, en exécution d'une sentence arbitrale et par suite de fin de société, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice à Paris, une heure de relevée, en deux lots qui pourront être réunis.

Le premier lot, d'une grande Propriété, sise à Belleville, Grande-Rue, 25, où s'exploitent les voitures de la Société des Citadines, ensemble du droit de faire circuler les omnibus dits Citadines, faisant le trajet de la place des Petits-Pères et de la place Dauphine à Belleville, et la ligne d'omnibus dites Diligentes, faisant le service de Belleville à Roumouille. Le second lot, Du droit de faire circuler dans Paris 138 voitures de place dites Citadines.

VASTE PROPRIÉTÉ. Etude de M. DROMERY, avoué à Paris. — Vente sur licitation entre majeurs, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le samedi 7 novembre 1846, une heure de relevée, d'une vaste propriété composée de plusieurs maisons, cours, terrains et dépendances, situées à Paris, et donnant sur les rues de Crussol, du Grand-Prieuré et de Ménilmontant, et sur le quai Valmy, canal Saint-Martin.

MAISON A BELLEVILLE. Vente le 14 novembre 1846, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevée, d'une Maison avec jardin sise à Belleville, rue des Solitaires, 41.

MAISON A BATIGNOLLES-MONCEAUX. Etude de M. THOMAS, avoué, rue du Marché-Saint-Honoré, 21, et place Vendôme, 41. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, le 11 novembre 1846, une heure de relevée, d'une Maison avec circonstances et dépendances, sise à Batignolles-Monceaux, rue de la Paix, 56 bis, présentant une superficie de 343 mètres 92 centimètres.

MAISON A BATIGNOLLES-MONCEAUX. Etude de M. THOMAS, avoué, rue du Marché-Saint-Honoré, 21, et place Vendôme, 41. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, le 11 novembre 1846, une heure de relevée, d'une Maison avec circonstances et dépendances, sise à Batignolles-Monceaux, rue de la Paix, 56 bis, présentant une superficie de 343 mètres 92 centimètres.

MAISON A BATIGNOLLES-MONCEAUX. Etude de M. THOMAS, avoué, rue du Marché-Saint-Honoré, 21, et place Vendôme, 41. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, le 11 novembre 1846, une heure de relevée, d'une Maison avec circonstances et dépendances, sise à Batignolles-Monceaux, rue de la Paix, 56 bis, présentant une superficie de 343 mètres 92 centimètres.

MAISON A BATIGNOLLES-MONCEAUX. Etude de M. THOMAS, avoué, rue du Marché-Saint-Honoré, 21, et place Vendôme, 41. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, le 11 novembre 1846, une heure de relevée, d'une Maison avec circonstances et dépendances, sise à Batignolles-Monceaux, rue de la Paix, 56 bis, présentant une superficie de 343 mètres 92 centimètres.

MAISON A BATIGNOLLES-MONCEAUX. Etude de M. THOMAS, avoué, rue du Marché-Saint-Honoré, 21, et place Vendôme, 41. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, le 11 novembre 1846, une heure de relevée, d'une Maison avec circonstances et dépendances, sise à Batignolles-Monceaux, rue de la Paix, 56 bis, présentant une superficie de 343 mètres 92 centimètres.

MAISON A BATIGNOLLES-MONCEAUX. Etude de M. THOMAS, avoué, rue du Marché-Saint-Honoré, 21, et place Vendôme, 41. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, le 11 novembre 1846, une heure de relevée, d'une Maison avec circonstances et dépendances, sise à Batignolles-Monceaux, rue de la Paix, 56 bis, présentant une superficie de 343 mètres 92 centimètres.

CHRONIQUE.

DEPARTEMENTS.

L'Abeille cauchoise raconte l'anecdote suivante: Vivent les huissiers cauchois pour en remonter aux mauvais débiteurs! Un huissier, porteur d'une contrainte par corps (commerciale) contre M. N...., se rend lundi dernier dans la commune habitée par celui-ci, à l'effet de procéder à l'exécution ladite contrainte.

Quel faire cependant? L'officier ministériel manquera-t-il une occasion que peut-être il ne pourra pas retrouver? Non; l'huissier, que d'ailleurs le débiteur ne connaît pas, avise sur le comptoir de celui-ci un bocal dans lequel nagent deux petits poissons dorés. Il fait placer ses témoins à l'encadrement d'une rue voisine; puis, audacieux et fluet, il s'élance dans la boutique du débiteur, enlève le bocal et se sauve. Aussitôt, l'homme aux poissons court après l'huissier de toute la vitesse de ses jambes, et finit par l'atteindre juste à l'encadrement susmentionné.

Plus ni moins que pour un voleur, vous n'êtes pas gêné du tout, il paraît!... Mais je vous attrape enfin, effronté que vous êtes. C'est donc comme ça que vous prenez le poisson, vous?...

« Oui, oui, lui répond l'huissier en l'arrêtant, voilà vous voyez le prends... au corps; et ces messieurs que vous voyez là vont m'aider à ce qu'il ne s'échappe pas car je suis huissier bien et dûment assermenté, agissant à la requête de M. D..., votre créancier.

« Essayez de peindre la physionomie du malheureux débiteur serait chose absolument impossible, depuis ce moment, il affirme à qui veut l'entendre que, quoiqu'il ait couru bien fort lors de l'enlèvement de son bocal, c'est pourtant lui qui a été attrapé. »

« PYRÉNÉES-ORIENTALES (Perpignan), 21 octobre. — La justice informe à l'occasion de la lutte survenue entre les réfugiés carlistes et la brigade de Salses. Le lendemain de l'événement, M. le procureur du Roi se transporta sur les lieux, accompagné de M. le juge d'instruction, et y appela la brigade de Salses. Les deux magistrats reçurent la déposition de Salses. Les deux magistrats reçurent la déposition de Salses. Les deux magistrats reçurent la déposition de Salses.

« PYRÉNÉES-ORIENTALES (Perpignan), 21 octobre. — La justice informe à l'occasion de la lutte survenue entre les réfugiés carlistes et la brigade de Salses. Le lendemain de l'événement, M. le procureur du Roi se transporta sur les lieux, accompagné de M. le juge d'instruction, et y appela la brigade de Salses. Les deux magistrats reçurent la déposition de Salses. Les deux magistrats reçurent la déposition de Salses.

« PYRÉNÉES-ORIENTALES (Perpignan), 21 octobre. — La justice informe à l'occasion de la lutte survenue entre les réfugiés carlistes et la brigade de Salses. Le lendemain de l'événement, M. le procureur du Roi se transporta sur les lieux, accompagné de M. le juge d'instruction, et y appela la brigade de Salses. Les deux magistrats reçurent la déposition de Salses. Les deux magistrats reçurent la déposition de Salses.

